

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 044-214400756-20260702-66_2026-DE

Nombre de conseillers en exercice19 présents14 votants16
--

L'an deux mil vingt-six, le **DEUX JUILLET**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	BOUCHET Stéphanie	BODIER Jean-Michel	SANSOUCY Philippe	MOREAU Karine
GOINARD Jean-Noël	MARTIN Yves	CROSSAY Myriam	CARCREFF Sylvie	CORBIN Pierre-Marie
VERGNES Stéphanie	GAVALAND Cédric	FRICAUD Yoann	RABU Sophie	

ABSENTS EXCUSÉS : CHIRADE-ANTHOINE Brigitte (pouvoir à BOUCHET Stéphanie) ; PIERRISNARD Béatrice (pouvoir à GOINARD Jean-Michel); GUEGAN Alan ; BONNET Claudine

ABSENTS NON EXCUSÉS : CAHAREL Loïcia

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GAVALAND Cédric

OBJET :

66/2026

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT 44 PORTANT SUR LA REPARTITION DES CHARGES EN MATIERE DE CONSERVATION, D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL EN ET HORS AGGLOMERATION

Le Département 44 avait fait le choix de conclure avec chaque collectivité une convention d'entretien et de gestion et une convention financière pour chaque projet d'aménagement.

Pour simplifier la procédure, le Département souhaite désormais conclure une convention globale d'entretien et de gestion pour toutes les RD de la commune.

Cette convention précise les modalités d'exploitation et d'entretien des ouvrages et installations de même que les droits et obligations de chacune des parties sur le domaine public routier départemental et des sections ou points particuliers hors agglomération.

Contrairement aux conventions précédentes, elle précise notamment les responsabilités de chacun en matière de signalisation avec des annexes détaillées.

Elle est conclue pour une durée de 10 ans renouvelable annuellement tacitement dans la limite de 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de conclure avec le Département 44 une convention unique portant sur la répartition des charges en matière de conservation, d'entretien et d'exploitation du domaine public routier départemental en et hors agglomération

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer cette convention

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ